



CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Vous devez effectuer au moins 900h /an.

Conditions de recrutement

- » Être âgé de moins de 65 ans au 1er septembre de l'année universitaire considérée
- » Avoir exercé une activité salariée d'au moins 900 h par an ou 300 h pour les formateurs à la date du début des cours.

Dossier administratif

Ce dossier vous sera remis par les services administratifs de votre composante de recrutement.

Il est impératif de ne pas débiter les heures d'enseignement avant acceptation du dossier de recrutement par la Présidence de l'Université.

Pièces administratives à joindre à votre dossier (photocopies)

- » CV à jour
- » Pièce d'identité (recto/verso)
- » Attestation de sécurité sociale ou copie de la carte vitale
- » Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) (document original)

- » Bulletin de salaire du mois précédent le début des interventions
- » Fiche de renseignement pour les salariés du secteur privé 2014-2015

Documents à joindre en complément :

Si vous êtes de nationalité étrangère(autre que ressortissant de l'Union Européenne)

- » Carte de séjour
- » Autorisation de travail